

# Nos morts

Autor(en): **R.B.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 5

PDF erstellt am: **31.05.2023**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

profession. Ce vœu a été exprimé déjà dans notre organe professionnel; mais, jusqu'ici, il n'y a pas été donné suite.

Or, le récent décès de M. During, conseiller aux Etats, de Lucerne, vient de créer une vacance au Conseil de l'Ecole polytechnique. Notre Comité se permet de saisir l'occasion pour porter à votre connaissance que les forestiers suisses désirent beaucoup voir confier ce poste à l'un des leurs.

Si l'on considère le rôle important actuel de la sylviculture dans la production nationale et, d'autre part, le fait que la longue exclusion de tout forestier dans le Conseil d'école risque d'avoir de fâcheuses répercussions sur le développement de notre économie forestière, il nous paraît que notre vœu est motivé et qu'il ne saurait nous valoir le reproche d'immodestie. Nous nous permettons donc de vous prier de vouloir bien le prendre en considération. Nous avons la persuasion qu'en y faisant droit, vous contribueriez activement au développement de l'économie forestière suisse.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de notre considération la plus distinguée.

*Lausanne et Thoune*, le 23 mars 1920.

Pour le Comité permanent de la Société forestière suisse :

Le président: E. MURET.

Le secrétaire: N. AMMON.

---

## NOS MORTS.

### † Otto Cunier, inspecteur forestier.

M. O. Cunier est mort le 6 mars, à Aarberg, des suites d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 53 ans.

Voilà 19 ans que le défunt avait été mis à la tête de l'arrondissement d'Aarberg. Auparavant, il avait été adjoint, d'abord à la ville de Soleure, puis à la Direction des forêts, à Berne. Il apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'administrateur du XI<sup>e</sup> arrondissement bernois tout le beau zèle d'un forestier au tempérament très vif. Il s'adonna pleinement à l'administration des nombreuses forêts communales de son arrondissement. Nous trouvons une preuve éloquente en faveur de sa capacité de travail dans le fait, qu'aujourd'hui, toutes les communes de cet arrondissement possèdent un règlement forestier et que les révisions d'aménagement sont toutes à jour. Cela n'est pas peu dire, si l'on considère que, pendant les six années dernières, les agents forestiers d'arrondissement ont eu à liquider de nombreux travaux extraordinaires.

C'est qu'aussi M. Cunier était un de ces rares agents qui jamais ne se plaignent d'avoir trop de besogne. Il ne montra des traces de fatigue

qu'à partir du moment où apparurent les premières traces de la maladie qui devait l'emporter. Il suivait cette règle excellente de concentrer son activité sur quelques tâches fondamentales; il savait les mener à bonne fin et au moment voulu. Il savait, en toute chose, voir l'essentiel et ne pas perdre son temps inutilement. Et c'est ainsi qu'il jugeait aussi son prochain, exprimant toujours son avis avec une entière franchise et une vivacité dépourvue de tout fard. On a vraiment pu dire de lui que, sous une rude écorce, se cachait un cœur d'or.

M. Cunier était d'une franchise admirable, désintéressé; il a aimé profondément sa profession et la forêt; il fut un ami fidèle, bon pour les pauvres, plein de compassion envers ceux qui souffrent et, à côté de cela, d'une gaieté débordante. Il lui était resté, de l'heureux temps des études, quelques habitudes du joyeux „Bursch“ et, dame, on ne s'ennuyait pas en sa compagnie. Ce fut un gai compagnon et un franc luron. Il n'avait rien du censeur morose, ce qui ne l'empêcha pas d'être un forestier hors pair.

Ce cher collègue a eu ainsi une existence bien remplie et gaie; les longues souffrances de la maladie lui furent heureusement épargnées. Nous lui apportons l'expression de notre reconnaissance pour son travail désintéressé. Et nous sommes certain que ce travail n'aura pas été vain, mais qu'il portera de bons fruits. . R. B.

(D'après un article de la *Zeitschrift für Forstwesen.*)

## COMMUNICATIONS.

### **Appel aux forestiers suisses.**

Chers collègues,

Les maux engendrés par la guerre continuent à faire souffrir un grand nombre d'êtres innocents. Il ne nous importe pas, à nous Suisses, d'approfondir les motifs de cette triste situation; il nous suffit de savoir qu'il y a des êtres qui souffrent pour que nous sachions aussi que notre devoir est de chercher à soulager leur misère. Nous le pouvons d'autant mieux que la terrible crise a épargné notre pays et que notre sort peut être considéré comme enviable.

De tous nos voisins, l'Autriche est le pays le plus éprouvé par les calamités d'après-guerre, qui n'ont pas ménagé non plus les familles des forestiers. Plusieurs d'entr'elles ont perdu leur chef. D'autres, et elles sont nombreuses, vivent dans un état voisin du dénuement, surtout celles des inspecteurs et des gardes qui, de par leurs fonctions, sont tenus d'habiter la ville.

Quelques forestiers suisses ont pensé qu'il allait de l'honneur de notre belle profession de secourir nos collègues dans le besoin, en faisant venir un certain nombre de leurs enfants en Suisse. Une nourriture saine et le bon air rendront à ces pauvres petits les forces et l'entrain qui ne devraient jamais manquer à la jeunesse. Ils sont persuadés qu'il y aura, parmi les inspecteurs et parmi les gardes-forestiers surtout, des familles qui seront disposées à héberger ces enfants pendant quelques semaines. Quant aux autres, ils voudront bien, par un appui pécuniaire, contribuer à la réalisation de cette œuvre de charité.